

La proposition principale est alors soumise aux voix, et elle est emportée à l'unanimité et il est

Résolu: En conséquence.

—La Commission prend en considération la requête que lui ont faite le surintendant de la police sanitaire et son assistant, au sujet des uniformes, et; sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

Résolu: D'allouer \$50 à cesdits officiers avec l'entente que cette somme devra défrayer la fourniture de leurs uniformes d'été, de leurs pardessus, casquettes, gants et chaussures.

—Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est

Résolu: Qu'en vue de satisfaire aux besoins du quartier Sainte-Marie et d'accéder à la requête des contribuables du quartier Hochelaga, au sujet d'un bain public, soit présenté au Conseil un rapport demandant le crédit nécessaire à l'établissement d'un bain dans ce district, afin de répondre au souhait des citoyens de la partie Est.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$300 pour exécuter des réparations à l'hôpital des varioleux, rue Moreau.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que M. Honoré Lessard soit nommé gardien du bain du quartier Saint-Louis.

—*Résolu:* De prier l'ingénieur sanitaire de dresser des estimés pour le chauffage, durant la saison froide, des trois bains permanemment ouverts au public.

—*Résolu:* Que soit adopté le rapport de la sous-commission nommée pour s'enquérir des accusations portées contre les officiers sanitaires Robinson, Sénécal et Griffiths.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport, recommandant de permettre à la "Toilet Laundry Co." qui s'est conformée aux règlements de l'Hygiène, d'ériger une écurie, rue Richmond, No 415.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$115.90 afin de solder la note de la "Montreal Light, Heat & Power Co.," pour l'éclairage de l'hôpital des varioleux.

—*Résolu:* Que les requisitions dressées pour les réparations nécessaires au bain de l'Île Sainte-Hélène soient approuvées et que M. l'échevin Marchand et l'ingénieur sanitaire soient autorisés à s'occuper de leur exécution.

—*Résolu:* De payer le compte des frais de déplacement du docteur Coyle et de payer dorénavant à chaque mois les comptes de cette nature.

Résolu: De nommer une sous-commission, composée de MM. le président, les échevins Ames et Marchand, pour dresser des règles nécessaires à l'administration des bains publics.

—*Résolu:* De prier le secrétaire d'écrire à la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour lui recommander de voir à ce que les officiers en charge des stations de pompiers se conforment aux règlements concernant les boîtes à fumier.

—*Résolu:* Que l'officier-médecin de l'Hygiène soit prié de préparer un projet de règlement pour amender le règlement actuel concernant les boîtes à fumier.

—*Résolu:* De différer jusqu'à la prochaine assemblée la question d'autoriser la "City Ice Co.," de se servir, pour la réfrigération, de la glace récoltée dans la baie de Verdun.

—La sous-commission instituée au sujet de l'établissement des chalets de nécessité rapporte progrès.

Ajournement.

J. I. FLYNN.

Secrétaire.

The question was then put on the main motion, and it was carried unanimously in the affirmative and

Resolved: Accordingly.

—The committee took into consideration the application of the Superintendent of the Sanitary Police and his assistant re uniforms and, on motion of Ald. Ames, it was

Resolved: That the said officers be granted \$50 with the understanding that this sum will cover the cost of the summer uniform, the overcoat, cap, gloves and boots.

On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved: That in view of the needs of St. Mary's ward and the petition of the residents of Hochelaga ward, respecting a public bath, a report be made to Council, asking that the necessary appropriation be granted for the purpose of establishing a bath in this district to meet the wants of the east end residents.

Resolved: That a report be made to Council, asking for \$300 for repairs to the small pox hospital, Moreau street.

—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That Mr. Honoré Lessard be appointed guardian of the St. Louis ward bath.

Resolved: That the Sanitary Engineer do prepare estimates for the heating during the cold season of the three permanent public baths.

—*Resolved:* That the report of the sub-committee appointed to inquire into the charges against sanitary officers Robinson, Sénécal and Griffiths, be received and adopted.

—*Resolved:* That a report be made to Council, recommending that permission be granted the Toilet Laundry Co. to establish a stable at No. 415 Richmond street, as they have conformed to the requirements of the Sanitary by-laws of the City.

—*Resolved:* That a report be made to Council, asking for an appropriation of \$115.90 to pay the account of the Montreal Light, Heat & Power Co. for the lighting of the small pox hospital.

—*Resolved:* That the requisition for repairs to the St. Helen's Island bath be approved, and that Ald. Marchand and the Sanitary Engineer be authorized to see to the carrying out of the same.

—*Resolved:* That Dr. Coyle's account for travelling expenses be paid and that in future his accounts, in this respect, be paid monthly.

—*Resolved:* That the chairman and Ald. Ames and Marchand been appointed a sub-committee to prepare regulations for the proper administration of the public baths.

—*Resolved:* That the secretary write to the Fire Commission urging them to see that those in charge of the fire stations conform to the law respecting manure boxes.

—*Resolved:* That the Medical Health officer be instructed to prepare a draft of by-law to amend the present by-law, respecting manure boxes.

—*Resolved:* That the question of permitting the City Ice Co. to use for refrigerating purposes, the ice cut in the bay of Verdun, be deferred until next meeting.

The sub-committee on "chalets de nécessités" reported progress.

Adjourned

J. I. FLYNN,
Secretary.